



Declaration de mes revenus à la caf pour L'aah de mon épouse

Par **jeanm**, le **28/05/2015** à **23:33**

Depuis le 1 mai 2015 je suis en invalidité cat 2, je vais percevoir une rente de la cpam et la prévoyance de probtp

Mon épouse est handicapé entre 50 et 79 pour cent par la MDPH depuis 17 ans, elle n'a jamais touché un centime de quoi que ce soit du fait qu'elle n'a pas cotisé d'une part d'autre part suite à mes revenus déclarés à la CAF comme conjoint, on vient d'apprendre que la Caf allait lui verser 207 euros par mois, la CAF sachant que je reprendrai pas une activité, je ne sais pas sur quoi ils se sont basés pour lui donner ça

Ma question est : les revenus de la prévoyance PROBTP sont-ils pris en compte par la CAF, parce que s'ils se sont basés sur la rente de la Cpam que je vais toucher, quand ils verront la prévoyance il faudra peut-être que je rembourse
merci de votre réponse